

Fiscalité

Propriétaires, réduisez vos impôts avec la CGI!

Comme chaque année, le temps de compléter votre déclaration fiscale est arrivé. En tant que propriétaire, l'exercice peut vite s'avérer compliqué et fastidieux. Vous trouverez l'aide recherchée auprès de la Chambre genevoise immobilière (CGI), qui propose un formulaire très pratique, permettant de prendre en compte toutes les déductions admises par l'Administration fiscale cantonale. En outre, la CGI organise une séance d'information pour expliquer la bonne utilisation de ce formulaire. Voilà qui devrait représenter jusqu'à plusieurs milliers de francs d'économie, selon les cas.

Un formulaire simple et pratique

Le document intitulé «Déclaration fiscale 2021 – Déductions fiscales pour un immeuble privé genevois» est édité par la CGI et répertorie de manière synthétique toutes les déductions prises en compte par le fisc genevois. Une fois dûment rempli, ce document peut être utilisé comme annexe à la déclaration fiscale 2021. Au moyen de ce formulaire, le propriétaire aura directement la possibilité de déterminer quels frais sont déductibles et comment les calculer afin de maximiser les déductions admises. La simplicité et l'exhaustivité de ce document en font un outil indispensable, à la fois pour faciliter la tâche du contribuable et lui offrir la possibilité de diminuer sa charge fiscale.

Vous êtes propriétaire et n'avez pas reçu ce formulaire ?

Tout propriétaire de villa ou d'appartement inscrit auprès de la Chambre genevoise immobilière (CGI) recevra cette liste des déductions fiscales en même temps que sa cotisation 2022. Si vous n'êtes pas encore membre de la Chambre genevoise immobilière (CGI), profitez de l'action spéciale «nouveaux adhérents»: pour toute nouvelle adhésion avant le 31 mars 2022, la séance d'information «Déductibilité des frais d'entretien» et la liste des déductions fiscales sont offertes. Il suffit de contacter le secrétariat de la CGI (tél. 022 715 02 00 ou de vous rendre sur www.cgionline.ch).

Séances d'information «Déductibilité des frais d'entretien»

Une séance d'information a été spécialement mise en place afin d'expliquer le formulaire de la liste des déductions fiscales et divers sujets ayant trait à la fiscalité immobilière. Une séance d'information est organisée le 21 février 2022, une autre le 21 mars 2022 en visioconférence, pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de conseils avisés. La séance est gratuite pour les membres de la CGI et ouverte au public, moyennant une finance d'inscription de CHF 70.- (hors taxes).



Bulletin d'inscription

A retourner dûment rempli à: CGI, Case Postale, 1211 Genève 3
Fax : 022 715 02 22 / Email : info@cgionline.ch

Je désire adhérer à la Chambre Genevoise immobilière (CGI)

Nom Prénom

Raison sociale

Rue / N°

NPA Localité

Téléphone E-mail

Date Signature

En qualité de propriétaire de

- Villa (Section des propriétaires de villa SPV) : CHF 90.- par année
- Appartement (Groupement des propriétaires d'appartement GPA) CHF 90.- par année
- PPE (inscription collective de l'ensemble des copropriétaires, donnant droit à un tarif préférentiel de CHF 40.- par copropriétaire au lieu de 90.-).

Je m'acquitterai de la facture pour la cotisation 2022 à la CGI, et recevrai gratuitement le formulaire «Déclaration fiscale 2021 – Déductions fiscales pour un immeuble privé genevois».

Je profite de cette demande d'adhésion à la CGI pour m'inscrire gratuitement à la séance d'information «Déductibilité des frais d'entretien» qui aura lieu

- lundi 21 février 2022 à 18h en visioconférence
- lundi 21 mars 2022 à 18h en visioconférence

Inscription préalable requise.
Renseignements complémentaires et inscriptions:
www.cgionline.ch/agenda

